AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0696
FR0004175842-FS0291

18 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 mars 2016, la société par actions simplifiée Lafayette Pierre[1] (51 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 234 645 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 16,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SELECTIRENTE hors marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Lafayette Pierre a déclaré à l'AMF le 18 mars 2016 avoir franchi à la hausse, dans le cadre d'une transaction hors marché, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir à ce jour 234 645 actions, lui conférant 16,01% du capital et des droits de vote de cette société.

 Lafayette Pierre a financé cette acquisition sur fonds propres. Lafayette Pierre a agi seul et aucune de ses actions au caprtal de SELECTIRENTE ne résulte d'emprunt de titres.

 Lafayette Pierre n'envisage pas de prendre le contrôle de la société mais conserve la faculté de poursuivre ses acquisitions d'actions SELECTIRENTE en fonction des opportunités de marché.

 Lafayette Pierre soutient la stratégie immobilière mise en œuvre par la direction de SELECTIRENTE et entend l'accompagner sur le moyen terme, tout en veillant à la protection de ses intérêts d'actionnaire minoritaire. Lafayette Pierre ne sollicite pas, pour le moment, de poste au sein du conseil de surveillance de SELECTIRENTE.

 Lafayette Pierre n'envisage aucune des opérations listées à l'article L. 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF.

 Lafayette Pierre ne détient pas d'instruments ou d'accords listés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce et précise n'avoir contracté aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SELECTIRENTE. »

[1] L'actionnariat de Lafayette Pierre est composé d'institutionnels et de personnes physiques, sans actionnaire majoritaire ou de référence. Lafayette Pierre est présidée par Lafayette Gestion, une société contrôlée par M. Laurent Guize.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 465 868 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.